



Revue
de l'Union Syndicale
des Magistrats

Le nouveau pouvoir judiciaire

n°438

Mars 2022

Retour sur nos conditions de travail dégradées

- La manif du 15 décembre 2021
- Le devoir de réserve ou la loi du silence
- 24h dans la vie d'une J.E.
- Une parquetière en burn-out
- Mayotte et la Guyane, des territoires abandonnés ?

Actualité

- Élections à la CAV (juin 2022)
- Le quotidien du bureau de l'USM

Monde

- Être juge en Allemagne

Culture

- BD « La balance, le glaive et les fourmis »

MAGISTRAT HEUREUX



« En septembre 2021, Éric Dupond-Moretti avait déclaré rencontrer des « personnels heureux » dans les juridictions. »

Sommaire



Revue de l'Union Syndicale des Magistrats
18, rue de la Grange Batelière - 75009 Paris
Tél. : 01 43 54 21 26
Email : contact@union-syndicale-magistrats.org
Site de l'USM : www.union-syndicale-magistrats.org

CCP : USM 0523 S 07816 PARIS - ISSN 0338-1544
Trimestriel - Abonnement :
adhérents : 16 €,
non-adhérents : 37 € dont 5 € de frais de port
Commission paritaire : 948D73
Directrice de la publication : Céline PARISOT
Rédactrice en chef : Natacha Aubeneau
Maquette, réalisation, impression : Imprimerie Bellémoise
Tél. : 02 33 73 10 10



Crédit photos :
Couverture et p. 2 : affiches conçues par l'UR USM
d'Aix-en-Provence
Portraits p. 1, 10, 21, 24 : Florent Drillon
Portrait p. 6 : L. Friat
Photos p. 10 à 17 : photos personnelles de collègues
en poste à Mayotte et Cayenne
Photos p. 22-23 : Hans J. Staedtler-Pernice
Dessins p. 3, 5, 7 : Nicolas Leclainche



2

**Dialogue avec mon fils,
un 15 décembre 2021** — AB, Tribunal judiciaire de Lille

3

**Une collègue nous livre « un petit témoignage sans
prétention »** — Une magistrate, comme tant d'autres

4

**Le devoir de réserve
ou la loi du silence** — Un juge des enfants désabusé

6

**24 heures de la vie
d'une juge des enfants** — Emmanuelle QUINDRY

8

Témoignage d'une parquetière en burn-out

10

**Mayotte et la Guyane,
des territoires abandonnés ?** — Natacha AUBENEAU

12

**Modalités et dates du vote pour les élections
à la commission d'avancement**

18

**L'actualité du bureau national de l'USM
de décembre 2021 à février 2022**

21

**Les vacances de postes :
une réalité quotidienne** — Céline PARISOT

22

**Monde : Être juge
en Allemagne** — Hans J. STAEDTLER-PERNICE

24

**Culture : BD « La balance, le glaive
et les fourmis »** — Cécile MAMELIN

L'édito de la Présidente

Céline PARISOT



Chers collègues,

La parution de notre livre blanc sur la souffrance au travail des magistrats en 2015 avait fait tomber un tabou : oui les magistrats souffraient dans leur quotidien et il était devenu possible d'en parler. Evidemment tous n'étaient pas concernés, tous n'étaient pas touchés, tous ne voulaient pas voir le mal-être qui rongait leur voisin de bureau. Cependant, les témoignages de magistrats en difficulté avaient afflué, tant pour constituer le livre blanc que dans ses suites.

En 2021, la souffrance au travail des magistrats a de nouveau été mise en exergue par la tribune publiée le 23 novembre dans le journal Le Monde. Il est apparu clairement que la surcharge de travail permanente avait des répercussions sur la santé des magistrats mais aussi sur la qualité de la justice, les conditions d'accueil et d'écoute des justiciables, les délais de jugement, la bonne exécution des décisions de justice...

Une lumière crue a été jetée sur les dysfonctionnements de l'institution judiciaire et sur la perte de sens, la « souffrance éthique », qui en découlaient pour les magistrats, au détriment de leur équilibre personnel, de leur vie de famille.

La mobilisation de décembre a été à la hauteur de la frustration des professionnels face à l'indignité de leurs conditions de travail. 12 % de magistrats grévistes : ce chiffre n'avait jamais été atteint.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires se sont emparées de la question des conditions de travail. La réflexion collective se poursuit autour de la limitation des audiences tardives et des charges annexes via le non-remplacement

des collègues absents et la mise en place des « impossibilités de faire ».

L'USM a reçu de très nombreux témoignages et vous en retrouverez une sélection dans ce numéro. Le bureau national a communiqué un maximum, dans les médias comme sur Twitter, pour faire connaître la particularité de nos fonctions et de nos conditions d'exercice, qui ont un retentissement direct sur les justiciables et sur la qualité de la justice. La BD dont Cécile Mamelin vous conseille la lecture en parle également.

L'éloignement et les conditions de vie en Guyane et à Mayotte accentuent encore les difficultés de magistrats affectés dans ces départements, qu'ils soient expérimentés ou non comme vous pourrez le constater dans notre article. L'USM sollicite la mise en place d'une véritable politique d'attractivité pour ces territoires particuliers.

Le bureau a également demandé l'ouverture de négociations salariales et quelle n'a pas été notre surprise d'entendre, lors d'une réunion avec des représentants de la direction des services judiciaires, que cette revendication « ne remontait pas du terrain » ? Si les magistrats du second grade veulent réaliser leur avancement rapidement, si les postes Bbis et HH sont tant convoités, notamment avant la retraite, si les missions de délégué du Conseil constitutionnel trouvent systématiquement preneurs avant toutes les autres missions liées au contrôle des élections, il ne faut y voir aucune volonté des magistrats d'obtenir en fin de mois une rémunération plus digne de leurs fonctions. Manifestement, si les langues commencent à se délier sur la souffrance au travail des magistrats, leur niveau de vie reste, lui, complètement tabou.

Dialogue avec mon fils, un 15 décembre 2021

Par AB, Tribunal judiciaire de Lille

Je me remémore encore aujourd'hui avec émotion cette journée du 15 décembre et l'échange complice que, n'étant pas partie au travail, j'ai pu avoir avec mon fils.

Mon fils (intéressé) : Dis maman, pourquoi tu fais grève aujourd'hui ?

Moi : Parce que j'ai un sens aigu du corporatisme, mon chéri, qui me pousse à défendre tous les petits pois quand ils sont injustement piétinés.

Mon fils (curieux) : Mais si tu fais grève, pourquoi tu travailles ?

Moi : Je ne travaille pas ; je m'amuse avec CHORUS. Jusqu'ici, je meurs toujours avant la fin de la partie... mais avec plus de 1.000 € de retard de remboursement, super maman va tout faire pour atteindre le niveau 2 !

Mon fils (admiratif... et dubitatif) : Pourquoi tu ne demandes pas simplement plus de sous ?

Moi : Parce que, pour cela, la DSJ exige que je t'abandonne ainsi que ton père au moins trois années. Cette capacité à renoncer à toute vie équilibrée est en effet le seul critère pertinent pour mesurer la qualité d'un magistrat.

Mon fils (déstabilisé) : il faudrait changer la loi.

Moi : Rassure-toi mon chéri, le parlement s'en charge une centaine de fois par an, et après chaque fait divers. C'est grâce à cela que j'ai la chance d'être laxiste les années paires et répressive les années impaires.

Mon fils (manifestement désorienté) : Je crois qu'il faudrait beaucoup de gens pour t'aider... Comment on devient magistrat maman ?

Moi : File dans ta chambre !



Une collègue nous livre « un petit témoignage sans prétention »

Une magistrate, comme tant d'autres

Impression de vivre dans un tunnel,
De ne même plus m'appartenir,
De n'avoir plus d'espace pour être autre « chose » qu'une
magistrate épuisée...
Hier dans l'indifférence générale, aujourd'hui peut-être plus.

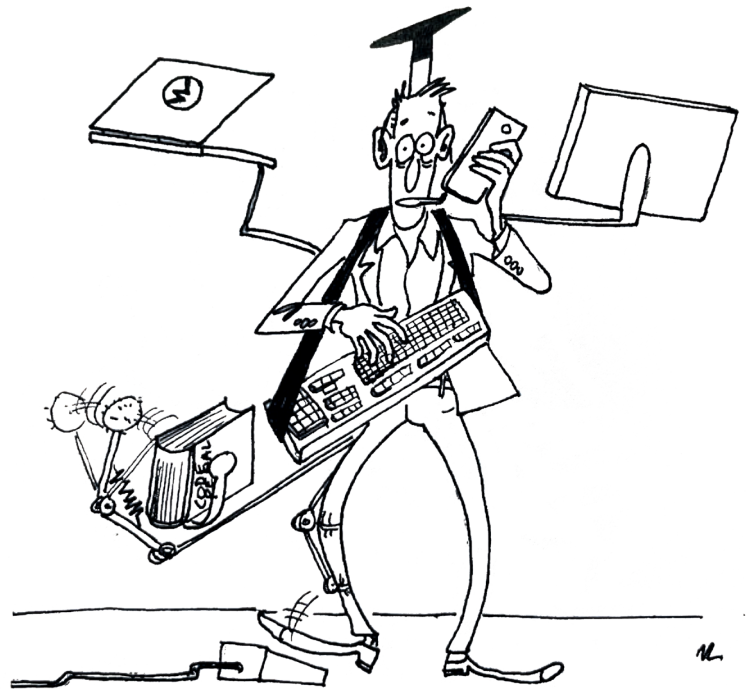
Tout est urgent, on ne sait plus où donner de la tête (au
sens propre) ;
Pour continuer à exercer en sauvegardant l'essentiel, pour
ne pas faillir à notre mission,
Il a fallu renoncer aux soirées, investir les week-ends et réserver
une partie des vacances.

Mon fils me dit : « j'ai compris maman, tu poses des jours
de congés pour télé-travailler »,
Puis, lorsque je lui explique, il ajoute : « tu as vraiment mal
choisi ton métier »,
Il ne me demande plus si ma journée a été bonne, mais si
j'ai passé une « pas trop mauvaise journée »...

Parfois, je nous trouve quand-même particulièrement ef-
ficaces (si, si !),
Régulièrement, je constate que ce n'est pas suffisant,
Souvent, je me dis que ce n'est pas tenable...

La cause de mon (notre !) tourment : certainement de ne
rien vouloir lâcher alors que nous sommes submergés,
Comme pour bien d'autres autour de moi, les conséquences
physiques, morales et familiales sont de plus en plus visibles,

Pardon pour ce style télégraphique,
Je me suis dit qu'il était vraiment important de contribuer,
Que je ne pouvais pas me taire quand il nous est enfin
permis de parler...
Mais je n'ai toujours pas le temps.



Le devoir de réserve ou la loi du silence

Un juge des enfants désabusé

Lorsqu'on a demandé à nos collègues de témoigner dans la presse, de décrire leurs conditions de travail, d'exprimer publiquement la perte de sens et le sentiment de rendre une justice à la chaîne qu'ils dénonçaient dans des motions votées en assemblées générales, voire parfois dans la presse locale, voici la réponse de l'un d'eux :

Quand l'article est sorti, j'ai eu peur

« Tout bien considéré, je pense que je risque de m'exposer plus que de raison alors que je l'ai déjà fait dans la presse locale, avec un anonymat très relatif. Tout le monde a bien compris qui s'exprimait. Quand l'article est sorti, j'ai eu peur et pourtant je l'avais relu et modifié 2 ou 3 fois. Depuis, les messages de soutien pleuvent de la part de mes collègues, mais aussi des avocats, de mes partenaires institutionnels.

Un claquement de doigts du ministre pour me faire rappliquer à Paris

Pour autant, la réponse de l'institution elle, n'est toujours pas là.

À part un claquement de doigts du ministre pour me faire rappliquer à Paris, convoqué du jour au lendemain comme tant d'autres collègues après la parution de la « tribune des 3 000 », comme si je n'avais que ça à faire, ce qui montre une fois de plus son mépris pour notre charge de travail et nos obligations. Si encore nous avions eu quelques jours pour nous retourner...

J'ai pourtant hésité à répondre à l'invitation (la convocation ?) ;

On se sent un instant flatté d'être parmi les élus, choisi pour s'adresser directement au garde des Sceaux.

On s'interroge : « Pourquoi moi ? »

On espère : « Peut-être veut-il vraiment nous écouter, peut-être qu'il pourrait entendre notre mal-être ? »

On s'inquiète : « Que va-t-il se passer si je refuse ? »

On culpabilise : « Qui va prendre mes dossiers si j'y vais ? »

On redevient réaliste : « Tout cela ne vise à rien d'autre qu'à servir sa communication. »

J'ai eu le courage de dire non

Finalement résigné face à ce qu'il feignait de découvrir la situation alors qu'il se targuait d'une connaissance « charnelle » de son institution, écœuré même de la récupération politique de ce cri de détresse de la magistrature, de ce mépris affiché pour « la base », pour ces jeunes magistrats désignés comme trop faibles quand la quasi-totalité du corps (en-dehors de la hiérarchie docile ou craignant les retombées pour la carrière) a en réalité signé cette tribune, et désabusé dans le contexte des pseudo états généraux qui ne sont qu'une caution à de futures réformes déjà décidées, qui vont affaiblir un peu plus la Justice, j'ai eu le courage de dire : « non, je ne répondrai pas à la convocation du ministre ». Et puis étant quelque peu à cran ces derniers temps, j'ai eu peur de craquer, de vouloir le ramener sans ménagement à la réalité, avec de possibles conséquences pour moi, la menace de potentielles poursuites disciplinaires n'étant jamais très loin ; je ne voulais pas m'infliger cela.

J'ai envie de dire à quel point j'aime mon métier, mais pas les conditions dans lesquelles je l'exerce

Pourtant, j'ai envie de dire à quel point c'est difficile, à quel point j'aime mon métier, mais pas les conditions dans lesquelles je l'exerce. Mais témoigner dans la presse régionale ou nationale en direct, à visage découvert, c'est m'exposer davantage, c'est un exercice auquel je ne suis pas habitué ; je ne suis pas à l'aise avec cela, je ne sais pas comment exprimer mon mal-être, décrire mon quotidien sans enfreindre mon devoir de réserve, voire de délicatesse.

Ce que j'ai envie de dénoncer, ce sont mes conditions de travail mais aussi et surtout les conséquences sur les plus vulnérables que nous sommes censés protéger : les enfants en danger, nos enfants.

Nos outils informatiques sont obsolètes, lents, les logiciels s'empilent, nous contraignant à enregistrer le même dossier sur 3 logiciels différents pour le traiter. Quelle perte de temps !

Avec près de 580 dossiers d'assistance éducative (enfance en danger), le traitement de la délinquance des mineurs (qui se veut grandissante et violente quoiqu'on en dise en haut lieu), outre mes tâches annexes, ma charge de travail représente environ 180 % : je travaille donc sans relâche, la journée mais aussi le soir, chaque jour, week-ends et vacances compris.

Je rends chaque jour des décisions entachées d'illégalité parce qu'aucun greffier ne peut m'assister à l'audience (avec la bénédiction de ma hiérarchie qui ne me

donne pas les moyens d'en avoir un, une cour d'appel qui ne se positionne pas malgré un rapport annuel qui dénonce ces difficultés dans toutes les juridictions pour mineurs du ressort). Que leur importe que des parents maltraitants mais opposés au placement de leur enfant puissent se saisir de cette irrégularité procédurale pour faire annuler ma décision, récupérer ainsi leurs enfants et les mettre en danger ? Mais que peut faire la hiérarchie face à une pénurie de greffiers ? Quels collègues dans la juridiction accepteraient de voir leur service déshabillé pour habiller le tribunal pour enfants ? Et quand bien même mes décisions seraient légales en la forme, le plus triste, c'est qu'elles sont exécutées bien trop tard, parce que les services éducatifs qui sont chargés de les mettre en œuvre sont dans le même état de délabrement que la justice judiciaire.

Que dire de ces réformes censées simplifier la procédure, accélérer le traitement des affaires, mais qui en réalité aboutissent à l'inverse faute de moyens alloués en conséquence, notamment d'un outil informatique adapté ?

CJPM : tout ce travail pour rien

Un exemple, et pas des moindres : le code de la justice pénale des mineurs, entré en vigueur à marche forcée le 30 septembre 2021, sans s'assurer que les juridictions déjà exsangues disposaient des moyens adaptés à l'ambition de ce texte qui commande là encore de juger plus vite, toujours plus vite, mais à moyens constants.

Le côté obsolète de l'ordonnance du 2 février 1945 a souvent été mis en avant mais avec les moyens adaptés, les mineurs auraient pu être jugés plus vite, les victimes indemnisées plus rapidement, l'équilibre de la société restauré tout aussi rapidement.

À grands renforts de communication, notre ministre a dit que les juridictions étaient pour l'essentiel à jour et que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pourtant, il y avait et il y a encore du stock quasiment partout, malgré les efforts constants et vains déployés par des personnels judiciaires désormais à bout de souffle.

Alors la commande du ministère était simple : vider les stocks du jour au lendemain pour que les tribunaux pour enfants puissent, dans l'idéal, ne traiter que les nouveaux dossiers issus de la réforme.

Comment faire pour apurer en quelques mois des années de retard dû à une pénurie de moyens, d'experts pour les expertises obligatoires prévues par la loi ?

La réponse fut simple : tout simplement en renvoyant les dossiers au parquet pour des classements à la hussarde (en application de l'article 33 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020).

Tout ce travail pour rien : des réponses pénales qui n'arriveront jamais, des victimes laissées sur le bord de la route. Quel sens pour cette justice des mineurs ? Quel sens pour mon travail ? Nous avons refusé d'écarter ainsi certains dossiers qui, selon nous, nécessitaient une réponse de l'institution, une audience, moment essentiel pour que le jeune délinquant prenne conscience, avec le temps qui passe, de la gravité de ses actes, pour que la victime soit prise en compte, pour que chacun dispose de ce temps nécessaire pour l'un à sa réinsertion, pour l'autre à sa guérison. On nous en a fait le reproche...

Le problème fondamental, c'est que chaque réforme n'a jamais été accompagnée des

moyens en adéquation avec ses ambitions. Et le code de la justice pénale des mineurs n'échappe pas à la règle.

Plusieurs mois après la réforme, les logiciels ne sont toujours pas à jour, la protection judiciaire de la jeunesse reste démunie lorsqu'il faut proposer une prise en charge pourtant indispensable au jeune délinquant.

Tenir coûte que coûte, ne pas craquer

C'est tout cela qu'il faut dénoncer et que nous portons collectivement depuis des années, tenus par notre envie de bien faire, notre conscience professionnelle : continuer, avancer, tenir coûte que coûte, parfois même « bricoler », parce qu'il y a des justiciables derrière chaque dossier et parce que céder, craquer, c'est reconnaître quelque part une fragilité, faire preuve de faiblesse, et reporter cette charge de travail incommensurable sur ses collègues eux-mêmes débordés...

Dans un tel contexte, conscient de mon incapacité à avoir un discours mesuré et des répercussions (devrais-je dire des représailles ?) que je risque, sans en espérer aucun bénéfice pour mon service ou pour les justiciables, je préfère me taire... Aujourd'hui, j'ai l'impression d'être plus un don Quichotte qu'un juge.»



24 heures de la vie d'une juge des enfants

Emmanuelle Quindry, vice-présidente Enfants au TJ de Bobigny



7H00 : le réveil sonne et la boule au ventre pointe. Mes deux heures d'insomnie habituelles n'ont pas eu la peau de mes angoisses d'agenda. Si je recommence à dresser la liste de mes minots et de mes piles à audier, à rédiger, à écouter, à réparer, je ne vais pas me lever. Allez, à la mine ! avec mes chiffres, mes p'tits bras et ma p'tite greffière. 3 villes, 40.000 enfants, 800 mineurs en danger suivis, 1 juge.

7H30 : EDM est l'invité de la matinale de France Inter. « La Justice est réparée » qu'il nous dit. C'est là que je devrais pleurer et faire dans le pathos, mais comme disait ma grand-mère couturière, « mieux vaut entendre' ça q' d'êt' sourd ». Optimiste née ma mamie dont tous les hommes, père, mari, fils, ont fait une guerre. Point d'entre-soi par chez nous : une enfance en HLM de « no go Zone », une fac de droit, des petits boulots et un concours républicain.

9H00 : j'arrive dans mon magnifique tribunal, chauffé, sec, high tech... euh non...

ça c'est dans mes rêves de princesse-jugette, mais ça fait 20 ans que je me traîne « Word Perfect » (le logiciel valétudinaire de l'informatique), que mon tribunal judiciaire s'appelle toujours mon tribunal de grande instance (quelqu'un ayant oublié, depuis deux ans, de modifier le logiciel Juge des Enfants), que je slalome entre les colonnes de marbre, euh... de boîtes d'archives, que le chauffage fonctionne quand il y pense, que le sacre de chaque printemps s'accompagne des grandes eaux et du spectacle époustoufflant de « séchage de dossiers sur chaises en plastique sauvage » de notre salle d'attente, bref, que mon « entreprise » m'offre un cadre unique en son genre pour mes 10 heures de travail quotidien.

9H30, 10H, 10H30, 11H00, 11H30 : audiences d'assistance éducative, mineurs en danger. Sans greffier. La mienne, unique, traite les mails des services éducatifs, répond aux appels téléphoniques des familles, accueille les avocats, traite les innombrables courriers et rapports, classe, trie, crée les dossiers, convoque au pénal, prépare les rôles d'audiences pénales, notifie, garde le sourire, mais n'est pas là, avec moi, son juge. Je suis seule dans mon bureau, avec les enfants, les parents, les éducatrices et éducateurs spécialisés. Je dirige les débats, j'écoute, je travaille avec les familles et je tiens les notes d'audience qui valent pour qui ? Qui ne valent pour rien ! Mes décisions, à la signature du greffier amputée, seront des jugements nuls, des décisions non authentifiées, et pour les justiciables, des droits au rabais.

13H00 : pas le temps de manger autrement qu'en restant assise à mon bureau. Une main sur le clavier une autre sur le

sandwich. Un œil sur mes mails, l'autre sur les rapports éducatifs et d'investigation pour les audiences d'après-midi. Pas le temps.

14H00 : deuxième round. Les audiences en urgence se rajoutent, la rédaction s'empile. Je compte : 7 hier, 6 aujourd'hui, 12 la semaine dernière, 1 heure de travail écrit en moyenne pour chaque, mais demain j'ai audience pénale et après-demain je suis de permanence, et la réunion de service, et tant pis je rédigerai ce week-end, et si ce n'est pas possible, il me restera les nuits. Je pousse les heures comme on pousse les murs.

16H00 : je m'excuse. Ils attendent depuis une heure. Je leur offre les 20 m² de mon bureau, où ils sont tant à défilier, les plus vulnérables des vulnérables, mon cabinet de juge à la moquette rappée, aux chaises dépareillées, à la propreté douteuse. Je leur offre une heure de mon temps, de ma fatigue mais aussi de mon amour de ce métier. Avec le sourire usé, j'ai coutume de dire qu'heureusement que j'aime ce que je fais parce que je le fais tout le temps.

17H00 : une petite puce de 3 ans veut aller aux toilettes. Je n'ai pas le cœur de la conduire à ceux du public, « à la Turquie ». Oui, chez nous ça se fait encore. Un architecte a eu cette délicieuse idée... au milieu des années 1980. Alors je l'accompagne finalement à l'unique lieu d'aisance dont nous disposons à cet étage pour 35 personnels de justice, sans abattant et aux canalisations défectueuses.

18H00 : « I send an SOS to the world »... est-ce que les associations d'aide humanitaire font dans l'éducateur ? parce que

24 heures de la vie d'une juge des enfants

par chez nous, dans l'entre-soi du juge des enfants et du justiciable de moins de 18 ans, il manque 1/3 de travailleurs sociaux dans chaque service. Faut dire que pour 1300 euros par mois, y'a pas masse de candidats. Je viens d'annoncer à une adolescente aux prises avec un réseau de prostitution, à un jeune garçon de 9 ans suicidaire et à des parents fragiles dont le nourrisson est en pouponnière que nos réserves étaient à sec. 8 mois d'attente pour une aide éducative en milieu ouvert, 1 an pour une aide éducative intensive, 3 à 6 mois pour un placement à domicile, et pour ce qui est du suivi d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance, j'ai deux circonscriptions subclaquantes que je regarde, les bras ballants, s'éteindre doucement dans l'indifférence. J'ai beau exercer un métier sacerdotal, je ne crois pas aux miracles et aujourd'hui on racle tous le fond de nos caisses de dévouement. Je vais donc envoyer un « message in the bottle ».

19H00 : je ferme la boutique. Ma p'tite greffière n'est pas encore partie parce qu'elle assure la permanence d'une de ses collègues en arrêt maladie. Moi je cherche des yeux la mienne, de collègue, mais elle accouche. Qu'elle ne s'inquiète pas. Quand elle rentrera elle retrouvera tout comme elle l'a laissé, car le juge placé n'est jamais arrivé pour tout déranger. Sinon ce soir je dirais bien deux mots à « l'équipe autour du juge », le problème c'est qu'elle n'est jamais là quand on a besoin d'elle, celle-là ! Mais peut-être qu'elle n'existe tout simplement pas, que c'est juste un concept, une idée, une vue de l'esprit. À défaut d'équipe, je pars avec mon ultra (précieux) portable sous le bras. Précieux parce que si je l'abîme ou le perds (malheureuse !) j'attendrai, au mieux quelques semaines, que de ticket en ticket adressés au service administratif régional, une âme charitable me dépanne. Précieux parce qu'il est le compagnon de mes soirées, de mes week-ends et de mes vacances (il connaît tous mes bords de mer et canapés préférés). Précieux parce que grâce à ses merveilleux logiciels, certes obsolètes mais vintage, je peux fusionner et faire le travail de ma greffière, qui elle peut faire le travail d'un agent administratif, qui lui peut... ne pas être recruté.

Bref, mon ordi, c'est ma super équipe autour du juge !

21H00 : j'ai vu mes enfants et mon mari. On a même dîné ensemble car j'ai échappé à une audience de comparution immédiate qui aurait dû étirer ma journée de travail jusqu'aux premières heures de la nuit. Sauf que pour finir à une heure décente il faudrait une audience de plus, c'est-à-dire 3 juges, 1 procureur, 1 greffier, 1 huissier, 1 escorte (3 policiers), enfin bref un pognon de dingue pour une entreprise qui ne dégage aucun bénéfice.

23H00 : j'ai eu une furieuse envie de m'affaler dans le canapé avec ma marmaille devant Kho Lanta. Mais je suis retournée m'occuper des enfants des autres. Moi aussi en fait je suis une aventurière, avec des épreuves de survie tous les jours et des gens qui ne peuvent plus compter que sur ma ténacité pour survivre aussi. La différence c'est que je ne veux pas en

arriver à me retrouver sur un poteau avec deux copains juges, par ce que personne ne veut qu'à la fin il n'en reste qu'un.

La Nuit : il faut dormir. Demain, ça recommence. Je repense à la communication surréaliste et au goût amère de mon ministère, duquel j'ai reçu en ce mois de décembre, un calendrier de l'avent numérique. Un jour : un cadeau « bonne pratique ». J'ai été très déçue. Moi je voulais une case « vous avez une deuxième greffière », « vous avez un logiciel à jour », « vous avez 5 nouveaux éducateurs ». Il est naze leur cadeau comme diraient les loupiots qui, dans mon bureau, me regardent avec leurs grands yeux pleins d'espoir quand je leur demande ce qu'ils changeraient dans leur vie s'ils avaient une baguette magique. Mais en fait, on n'a pas de baguette magique ; on a juste une petite voix de juge, qui s'élève enfin et hausse le ton pour porter la leur.



Témoignage d'une parquetière en burn-out

« Après seulement 3 ans de fonction, je me résigne à dire que la désillusion a frappé aussi violemment que les espoirs furent grands. »

Comme la plupart de mes collègues, l'intégration dans la magistrature a éveillé en moi de grands idéaux : le droit comme vecteur de sécurité, d'égalité entre tous et de pacification de la société. Cette société dont je voulais me faire l'avocat, raison pour laquelle j'ai choisi de représenter le procureur de la République.

Pas ce procureur qu'on dépeint caricaturalement répressif et humiliant vis-à-vis du justiciable mais plutôt un magistrat équilibré, à charge et à décharge, sachant faire un tri juste entre les situations urgentes et celles qui nécessitent davantage de réflexion, ayant le « courage de déplaire », s'exprimant à l'audience avec autorité mais toujours avec respect vis-à-vis de ses interlocuteurs.

Après seulement 3 ans de fonction, je me résigne à dire que la désillusion a frappé aussi violemment que les espoirs furent grands.

Je ne suis qu'au début de ma carrière et pourtant, je constate déjà mon épuisement psychologique et physique qui m'a imposé plusieurs arrêts médicaux.

Si je pointais initialement mes problèmes privés en résonance avec les destinées tragiques que nous côtoyons quotidiennement, je me suis cependant vite aperçue que les raisons tenaient et tiennent davantage à des conditions extérieures à ma personne.

Des conditions extérieures aujourd'hui tant normalisées auprès des agents de l'institution qu'elles jettent facilement l'opprobre

sur celui qui n'est pas en mesure de les internaliser docilement, en « bon soldat ».

Pour prévenir cet état d'épuisement, j'ai pourtant mis en place plusieurs garde-fous : j'ai arrêté de travailler jusque 22h, j'ai veillé à lever le pied aussi souvent que possible (c'est-à-dire trop peu) lors de semaines de permanence chargée ou après plusieurs audiences tardives, j'ai tenté de préserver une vie privée épanouissante.

UNE CHARGE DE TRAVAIL GARGANTUESQUE

Cela n'a jamais suffi à me protéger suffisamment de la charge de travail gargantuesque et... osons le dire, dangereusement vampirique.

Cette charge de travail, parlons-en : j'ai pris mon poste dans un tribunal de petite taille, dans ce que les sociologues appellent « la France périphérique ». Malgré un parquet dit « à effectifs complets », je jongle avec 4 contentieux reposant exclusivement sur mes épaules, sans parler du service général dont les règles de répartition n'ont jamais été claires entre collègues. C'est ainsi que je me retrouvais à assurer des audiences qui ne relevaient pas de « mon contentieux »... sans pour autant être déchargée de l'autre côté. Indivisibilité du parquet oblige.

En raison des échéances chargées, je me retrouvais rapidement obligée à rédiger mes réquisitoires définitifs le week-end, à requérir à l'audience sans avoir regardé le dossier, à laisser les piles d'enquêtes préliminaires s'entasser dans mon bureau car physiquement mobilisée dans la salle

correctionnelle à côté ou à la permanence, ou encore à ne plus réussir à tenir une conversation avec mon compagnon car ma concentration avait été mobilisée à prendre des décisions sur des comptes-rendus téléphoniques à la chaîne pendant 5 jours et 5 nuits et qu'il faudrait recommencer la semaine suivante.

On m'a demandé ensuite de monter aux audiences collégiales, les plus chargées, tout en gardant un œil sur la permanence. Autant dire que je n'étais pas en mesure, en raison de la fatigue et de l'attention requise, de répondre aux mails et d'écouter les justiciables en même temps.

On commençait à me suggérer que mon rôle de parquetière n'était pas si décisif au débat et qu'il valait mieux parfois délaisser la préparation des dossiers à juger.

Bien que limitée en temps et en énergie pour pouvoir accomplir toutes mes tâches en l'espace de 24 heures, cette angoisse silencieuse de ne faire mon travail qu'à moitié a représenté une importante charge mentale supplémentaire, notamment la nuit, c'est-à-dire au moment où mon esprit avait le plus besoin de respirer.

Il ne s'agissait même plus de me mettre à jour dans mon cabinet ou de faire « dans la dentelle », comme on se plaît à nous le dire.

TRÈS VITE, MA VIE EST DEVENUE UNE SUITE D'ANGOISSES EN SÉRIE

J'angoissais de proposer une peine illégale en droit (et donc inexécutable) lors des procédures de plaider-coupable, faute

Témoignage d'une parquetière en burn-out

d'avoir eu le temps de vérifier les condamnations récentes du prévenu.

J'angoissais d'avoir délivré une convocation à long délai à un gardé à vue pour des faits de violences conjugales, faute de ne pas avoir pu le déferer dans la journée en raison du manque de greffe pour enregistrer la procédure (car oui, les aspects pratiques finissent malheureusement par intégrer le processus de décision).

J'angoissais, dans une affaire de viol, de ne pas avoir le temps de rédiger mon réquisitoire définitif assez rapidement, pourtant nécessaire au juge d'instruction pour clôturer son information, plongeant le mis en examen et la victime dans une attente prolongée.

J'angoissais de n'avoir que mon week-end pour préparer mon dossier d'assises et de m'évanouir le jour de mes réquisitions car je n'aurais pas eu le temps de me reposer.

J'angoissais de pas pouvoir sortir d'audience correctionnelle avant minuit, pensant notamment aux justiciables qui se retrouvaient parfois à dormir dans la gare, zone rurale peu desservie oblige.

J'angoissais de ne pas saisir tous les enjeux lors d'un compte-rendu téléphonique et de laisser pointer des nullités de procédure potentiellement invocables par l'avocat de la défense, ce qui aurait été injuste pour le plaignant.

Très vite, ma vie est devenue une suite d'angoisses en série et le plus dramatique, à mon sens, est que je n'ai pas trouvé d'interlocuteurs vers qui me tourner au sein de ma juridiction pour vider mon sac devenant très lourd.

JE DÉNONCE L'ABÎME VERTIGINEUX ENTRE LES BONS CHIFFRES QUE MA JURIDICTION PEUT AFFICHER ET LE COÛT HUMAIN QUE CELA REPRÉSENTE

Je ne jette pas la faute sur mon chef hiérarchique, qui est lui-même tiraillé entre la représentation de la justice pénale à l'exté-

rieur, les réunions au sein de la Cour d'appel et les fonctions juridictionnelles qu'il continue d'assumer. Je dénonce néanmoins le manque - l'absence ? - de formation en management des chefs de juridiction qui permettrait de mieux gérer les effectifs, de créer de la cohésion collective, de savoir gratifier chacun pour le travail magnifique mais ingrat (rappelons-le) qu'il accomplit, d'être en mesure de mettre en place une cellule psychologique pour ceux qui en ont besoin momentanément (en cas de féminicide ou de suicide d'un condamné incarcéré par exemple) ou simplement de savoir se montrer empathique.

Je ne jette pas la faute non plus sur nos gestionnaires, se consacrant eux-mêmes à la difficile tâche de négociation du budget de la justice. Je dénonce néanmoins l'abîme vertigineux entre les bons chiffres que ma juridiction peut afficher en termes d'affaires pénales jugées et de délais de convocation et le coût humain que cela représente : audiences finissant après minuit, augmentation des audiences de comparution immédiate sans augmentation de personnels, absence de temps de repos pour récupérer.

Je ne jette pas la faute sur les enquêteurs, eux-mêmes devant rendre des comptes à deux hiérarchies distinctes dont les intérêts ne coïncident pas toujours. Je dénonce néanmoins les carences de leur formation d'OPJ faisant communément oublier que le parquétier est avant tout un décisionnaire juridique, que s'il dirige aussi l'enquête, ce n'est pas lui qui a les pieds sur le terrain pour pouvoir apprécier l'opportunité d'un placement en garde à vue (qui n'est pas de sa compétence) et que la charge de la permanence ne lui permet pas toujours de palier ces lacunes qui s'ajoutent au manque d'effectifs dédiés à la police judiciaire pure et non à cheval également sur des missions de police administrative.

Je ne jette pas la faute sur mes collègues qui sont toutes et tous aussi surmenés que je ne le suis. Je dénonce néanmoins les conditions de travail toxiques dans lesquelles nous devons nous fréquenter, ne facilitant pas toujours le dialogue de

bonne intelligence, ni l'écoute, pourtant nécessaires dans un milieu où nous côtoyons misère, drames, traumatismes et noirceur humaine.

IL FAUT QUE CELA CESSE

Enfin, je ne rougirai ni de nos qualités professionnelles tendant à la rigueur et la responsabilité, ni de nos manies de « bons élèves ». Je dénonce toutefois leur instrumentalisation pour nous faire accepter sciemment des charges supplémentaires au détriment de notre santé et de notre équilibre privé.

Le suicide de ma collègue et camarade de promotion Charlotte en est un triste et tragique exemple.

Il faut que cela cesse.

Contrairement à beaucoup de mes collègues, la magistrature n'était pas une orientation qui s'était imposée à moi depuis l'adolescence. Après mon Master, j'ai refusé un contrat dans une agence internationale en lien avec le monde de l'art avec autant d'heures de travail mais les paillettes et les voyages offerts. Je voulais plus de sens et de profondeur dans mon métier. Beaucoup autour de moi respectaient mon choix sans le comprendre.

Je ne le regrette toujours pas.

Je demande simplement à pouvoir exercer ce métier déjà difficile sans être maltraitée par ce dernier, de pouvoir donner de mon temps et de ma personne généreusement sans pour autant me voir sacrifiée, de pouvoir prendre des décisions sereinement. C'est ce que nous devons aux justiciables.

Mayotte et la Guyane, des territoires abandonnés ?

Natacha AUBENEAU, rédactrice en chef du NPJ



et Mamoudzou dans la liste des postes offerts aux futurs magistrats, à la sortie de l'école nationale de la magistrature, leur imposant ainsi un premier poste à des milliers de kilomètres de chez eux, les exposant sans mesures de prévention ni d'accompagnement à des risques psychosociaux pourtant parfaitement identifiés.

Il ressort des témoignages recueillis auprès des jeunes magistrats qui ont pris leur premier poste dans ces juridictions que ceux nommés à Cayenne semblent moins en souffrance que ceux qui sont partis à Mamoudzou, d'une part parce qu'ils ont choisi ce départ tandis que certains, parmi les moins bien classés, ont subi leur nomination à Mayotte, d'autre part parce que la vie quotidienne à Cayenne est un

peu moins difficile qu'à Mayotte où, même ceux qui s'y sont installés de leur plein gré expriment leur désarroi. Beaucoup ont exprimé une grande souffrance, un sentiment d'isolement exacerbé par les différents confinements, de solitude, de peur et même de désespoir. Dans ces territoires, il est difficile de trouver un logement adéquat, difficile de comprendre comment circuler sans transports, difficile de savoir ce qui est dangereux ou non... Or, aucun livret d'accueil n'existe, aucun service d'aide à la recherche de logement n'est proposé. Les nouveaux arrivants ne peuvent compter que sur leurs collègues déjà sur place pour les aider à s'installer, s'organiser, comprendre le fonctionnement de ces territoires si différents de la métropole.

Si les conditions de travail sont difficiles en métropole, elles sont majorées dans certains départements d'outre-mer par l'éloignement et des conditions de vie particulièrement rudes. Le 10 janvier 2022, la direction des services judiciaires a diffusé un appel à candidatures portant sur 11 postes à Cayenne et 10 postes à Mamoudzou, ce qui illustre à la fois une rotation inquiétante des effectifs et un manque évident d'attractivité de ces juridictions.

DES JEUNES MAGISTRATS EXPOSÉS À DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX PARFAITEMENT IDENTIFIÉS

Face à la désaffection des magistrats pour ces destinations, au lieu de développer une vraie politique d'attractivité, la direction des services judiciaires a fait le choix depuis quelques années d'inscrire un nombre significatif de postes à Cayenne



Guyane

Mayotte et la Guyane, des territoires abandonnés ?

LA VIE QUOTIDIENNE À MAYOTTE : ENTRE VIOLENCE ET PÉNURIES

La vie à Mayotte, où règnent violence, pauvreté et insécurité, est particulièrement difficile. Les bandes rivales s'affrontent quotidiennement à la machette. L'insécurité est telle que les rues, comme tout lieu accessible au public, se vident totalement dès la tombée de la nuit, qu'il n'est pas envisageable de marcher le soir, dangereux de se déplacer à deux roues, qu'il n'est même pas envisageable d'aller à la plage en fin de journée, ni de faire des activités (randonnées, plage) sans être en groupe dans des lieux peu fréquentés. Ce sentiment d'insécurité est extrêmement lourd et très pesant psychologiquement.

Outre un coût de la vie extrêmement élevé (prix majorés de 30 % au moins), il y a des coupures d'eau plusieurs fois par semaine durant toute la saison des pluies, des pénuries d'aliments de première nécessité (eau minérale, lait, produits frais, produits d'hygiène basiques) dans les grandes surfaces, des pannes de réseau téléphonique et internet régulières, des coupures fréquentes d'électricité, aucun moyen de transport collectif, des embouteil-

lages gigantesques qui majorent les temps de trajet et exposent à la violence urbaine le long de la seule route nationale (plusieurs magistrats ont été témoins desdites violences), des difficultés à trouver une alimentation saine, des difficultés d'accès aux soins, voire une absence de spécialistes en santé (dermatologue, ophtalmologue, ORL, gynécologue, pédiatre...).

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIFFICILES

À Cayenne, où les conditions de vie sont moins rudes, malgré un sentiment d'insécurité également présent, les difficultés tiennent davantage aux conditions matérielles de travail dégradées, en raison d'un éclatement des sites, de la difficulté à pourvoir les postes à Saint-Laurent-du-Maroni qui impose à plusieurs magistrats de Cayenne de s'y rendre régulièrement, d'un manque d'espace dans les bureaux, de systèmes de climatisation défectueux, du sous dimensionnement des services et des effectifs face à la montée rapide et inquiétante de la délinquance ces derniers mois qui a fait prendre aux comparutions immédiates une place considérable, ainsi que d'un fort impact du temps passé en cour d'assises et en cour criminelle.

À Mayotte, les jeunes magistrats sortant d'école se retrouvent confrontés à l'insécurité professionnelle générée par l'absence de formation des greffiers, voire leur absence tout court, les obligeant à faire du travail de greffe pour lequel l'ENM ne les a évidemment pas formés. Ils se sentent seuls aussi en raison d'un manque cruel de corps intermédiaires, de magistrats plus expérimentés auprès de qui poser des questions, obtenir un soutien technique et pratique.

Dans ces deux juridictions, les collègues se plaignent d'une désorganisation permanente des services en raison d'un fort absentéisme tant des magistrats que des greffiers, épuisés par leurs charges et conditions de travail. L'absence d'indépendance financière de ces juridictions empêche de répondre directement et efficacement aux besoins de ces territoires et de relever les défis constatés. En effet, alors que Mayotte dépend de la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, les juridictions de Guyane ne disposent pas davantage d'une indépendance financière puisque la cour d'appel de Cayenne dépend des budgets opérationnels de programmes de Fort-de-France, à 1 500 km de là.

DES AVANTAGES FINANCIERS INSUFFISANTS

Les majorations de traitement et autres indemnités perçues par les magistrats nommés outre-mer en début de carrière ne suffisent pas à compenser le coût de la vie. En 2013, l'indemnité particulière de sujétion et d'installation, encore accordée aux magistrats Polynésiens, a été transformée en une indemnité de sujétion géographique pour Mayotte et la Guyane, créant un régime nettement moins favorable. Son versement est subordonné à une durée minimale de séjour.

À Mayotte, le coût des billets d'avion pour rentrer en métropole est très élevé (entre 800 et 1 200 euros par personne pour un aller-retour et jusqu'à 1 500-1 800 euros à la période des fêtes de fin d'année). Les collègues de Mamoudzou ont cette année été particulièrement pénalisés par la déci-



Mayotte

À QUOI SERT LA CAV ?

La commission d'avancement, régie par les art. 34 à 36 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature :

- émet des avis conformes sur les candidatures au recrutement sur titre (art. 22, 23, 40 et 41-9) et au détachement dans le corps judiciaire (art.41) ainsi que sur les nominations sur titre en qualité d'auditeur de justice (art. 18-1),
- émet un avis sur les contestations d'évaluations des magistrats (art. 12-1),
- établit annuellement le tableau d'avancement, point de passage obligé pour accéder au premier grade (art.34 et 36 de l'ordonnance statutaire et art. 22 à 28 du décret n° 93-21 du 7 janvier 1993).

L'USM demande l'extension des compétences de la CAV :

- aux recrutements des magistrats à titre temporaire,
- aux contestations relatives au taux de prime modulable,
- aux recours contre les refus de dérogation à l'obligation de résidence.

QUI COMPOSE LA COMMISSION D'AVANCEMENT ?

La commission d'avancement est composée de 20 membres dont 4 membres de droit et 16 membres élus pour un mandat de 3 ans non renouvelable :



Un membre suppléant est élu pour chacun des membres titulaires élus.

POURQUOI VOTER USM ?

- La CAV est le seul organe paritaire dans lequel les magistrats des second et premier grades ont le même poids que les représentants de la hiérarchie, de l'inspection et de la DSJ.
- Les élections à la CAV servent à déterminer, outre sa composition, la représentativité des organisations syndicales de magistrats et ainsi leur légitimité à représenter institutionnellement les magistrats, à agir auprès des pouvoirs publics et à peser dans l'opinion. Les moyens dont dispose chaque syndicat seront calculés sur cette base, notamment les décharges de service et les autorisations d'absence pour motifs syndicaux.

Grâce à vous, l'USM pourra continuer à toujours mieux vous défendre.

COMMENT VOTER ?

Le scrutin se déroule par correspondance du 13 au 22 juin 2022.

Chaque magistrat vote **DEUX FOIS** : une fois pour le collège des magistrats des cours d'appel, une fois pour le collège des magistrats des tribunaux.

Il s'agit d'un vote bloqué : toute modification du bulletin de vote entraîne sa nullité.

Le matériel de vote est fourni par les chefs de cour.



Mettre le bulletin **LISTE TJ USM** dans une enveloppe vierge et fermer cette enveloppe.
Mettre l'enveloppe vierge dans l'enveloppe TJ (beige) portant les rubriques pré-imprimées en complétant les mentions. Fermer cette seconde enveloppe.

Mettre le bulletin **LISTE COUR D'APPEL USM** dans une enveloppe vierge et fermer cette enveloppe.
Mettre l'enveloppe vierge dans l'enveloppe COUR D'APPEL (blanche) portant les rubriques pré-imprimées en complétant les mentions. Fermer cette seconde enveloppe.

Déposer les enveloppes TJ et COUR D'APPEL dans les urnes à disposition au sein de la juridiction ou les adresser directement à la Cour d'appel en prenant garde aux délais postaux.

Mayotte et la Guyane, des territoires abandonnés ?

sion de la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion de leur refuser, au prétexte de la crise sanitaire, d'aller en formation, donc de bénéficier d'un retour en métropole pris en charge à ce titre, et ce alors même que la formation continue était considérée comme un motif impérieux.

Les congés bonifiés ont été littéralement vidés de leur substance, consistant seulement en une autorisation de poser 31 jours d'affilée, les samedis et dimanches étant décomptés, de même que les jours de trajet. Une nouvelle règle a en outre été imposée selon laquelle on ne peut pas bénéficier d'un billet d'avion pris en charge au titre des congés bonifiés si on a déjà bénéficié d'une prise en charge dans les 12 mois précédents dans le cadre de la formation continue.

De plus, alors même que l'affectation de couples de magistrats pourrait être l'une des solutions tant au problème d'effectifs et d'attractivité qu'au sentiment d'isolement des magistrats en poste à Mayotte, ce statut supprime le droit à l'indemnité de sujétion géographique pour l'un des magistrats du couple, créant des difficultés financières pour ce dernier qui doit tout de même se véhiculer, déménager, acheter des billets d'avion pour rentrer en métropole.

AUCUN SOUTIEN DU MINISTÈRE

Les collègues qui rejoignent ces destinations déplorent l'absence de tout accompagnement matériel (et humain) de l'institution judiciaire, qui ne compte que sur la solidarité ultramarine pour préparer l'installation des nouveaux arrivants.

Le départ outre-mer devrait pourtant constituer un choix, non une contrainte, être vécu comme une chance, une expérience enrichissante, non une punition. Il devrait pouvoir se concilier avec le droit à une vie familiale normale, d'autant qu'il s'effectue pour trois ans au minimum alors qu'un engagement pour seulement deux ans serait peut-être de nature à rassurer et attirer les magistrats vers ces contrées lointaines. La solidarité ultramarine ne peut

suffire à soutenir les collègues et à pallier le défaut de politique d'attractivité et de mesures d'incitation matérielle et financière à l'installation dans ces territoires. C'est pourquoi l'USM a formulé des propositions concrètes, adressées conjointement au ministre des Outre-mer et au ministère de la justice, pour que la justice de ces territoires ne soit pas abandonnée et que ceux qui y sont affectés n'aient pas le sentiment d'être laissés pour compte. Ses demandes sont à ce jour restées sans réponse. Une politique d'attractivité devient pourtant urgente compte tenu de l'ouverture prochaine d'un tribunal judiciaire à Saint-Laurent-du-Maroni, annoncée pour 2025, en l'absence de tout candidat pour le peu de postes actuellement localisés dans cette ville, et afin d'éviter l'improvisation observée en 2012 lors de la transformation de l'organisation judiciaire inhérente à la départementalisation de Mayotte avec les conséquences dramatiques pour les collègues qui y ont été affectés dans l'impréparation la plus complète.

Des magistrats en poste à Mamoudzou ont accepté de témoigner :

Des conditions de vie particulièrement difficiles à Mayotte

Le sentiment d'insécurité est très fort et bien que nous vivions dans un quartier relativement sécurisé, nous avons subi deux tentatives d'intrusion à notre domicile, ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre. Mon fils a dû consulter une psychologue à 2 reprises. Il n'est pas aisé de protéger les enfants de cette situation : l'école est située à proximité du Lycée où se déroulent régulièrement des faits de violence dont les enfants entendent parler ou auxquels ils sont directement confrontés, voyant les lycéens s'enfuir devant le portail de leur école. L'accès à la santé est un véritable problème : il n'y pas de pédiatre en libéral, quasiment aucun spécialiste, il est impossible de consulter un médecin généraliste en urgence et bien sûr, le service des urgences est surchargé. La situation sanitaire est aussi compliquée : nous vivons durant toute la saison des pluies au rythme des coupures d'eau (deux coupures de 24h par semaine en ce moment), situation qui entraîne des ruptures de stock d'eau minérale dans les

commerces... et un stress immense pour les parents.

La prise en charge des enfants, un véritable casse-tête

Les chargés de famille sont les grands oubliés du ministère. J'ai choisi de venir à Mayotte, à la sortie de l'ENM. J'avais une expérience professionnelle antérieure dans plusieurs pays du continent, l'Afrique ne me faisait donc pas peur. Cependant, avec trois enfants, je trouve ici des conditions d'accueil difficiles pour les parents : aucune aide à l'installation (je ne parle pas d'argent mais de logistique), pas de logement temporaire prévu pour poser ses valises, malgré les difficultés pour trouver un logement correct et sécurisé pas trop loin du tribunal, l'impossibilité de se loger trop loin à cause des bouchons quotidiens, alors même qu'il n'est pas possible de scolariser ses enfants dans le public à Mayotte (les classes sont surchargées, les écoles organisent des rotations par demi-journées pour que tous les enfants scolarisés aient un temps d'école, les horaires sont inadaptés aux emplois du temps de parents actifs et il n'existe ni cantine ni périscolaire, en plus de la difficulté d'intégration imposée à des enfants qui côtoient des camarades non francophones...) : aucun soutien n'est prévu pour trouver une place dans les écoles privées prises d'assaut, et qui restent la seule solution. Il est extrêmement difficile de trouver des places dans les classes de maternelle et primaire, voire impossible lorsqu'on vient en juillet pour une prise de poste en septembre (dans le cas des auditeurs) ou en cours d'année pour les mutations en janvier ; de plus l'école privée coûte cher : 250 euros en moyenne par mois et par enfant, pour la classe uniquement le matin ; il faut y ajouter un centre de loisirs l'après-midi pour 15 euros par jour et par enfant.

La garde des enfants qui ne sont pas encore en âge scolaire est encore plus problématique : une crèche privée de 20 places qui ne prend pas les bébés de moins de 6 mois, où mon dernier enfant est inscrit depuis novembre 2020, sans encore avoir obtenu de place. Une crèche publique a récemment ouvert (en janvier 2022) non loin du tribunal mais obligeant alors à de longs trajets dans les bouchons. Ayant repris le travail en octobre 2021, sans place en crèche j'ai donc embau-

Mayotte et la Guyane, des territoires abandonnés ?



Guyane



Mayotte

personnels de justice qui ont entraîné un fort sentiment de peur, à tel point que nous menons une « demi-vie », faite de privations et d'hypervigilance constante, qui s'arrête à 18 heures et nous empêche de nous déplacer librement sur l'île, même en journée. Nous avons des conditions de vie difficiles, avec des coupures d'eau jusqu'à trois fois par semaine, des coupures d'électricité, des pénuries au niveau alimentaire.

Les conséquences liées à la situation sanitaire ont été d'autant plus importantes qu'il nous a été impossible de rentrer en métropole pendant plus d'un an, ou simplement de sortir de l'île. Les fortes tensions syndicales et personnelles nées de cette situation durant toute l'année 2020 ont eu un impact énorme sur notre état mental, sur notre sérénité et ont provoqué un sentiment de « danger » et de méfiance au quotidien dans la juridiction, tant à l'égard de nos collègues que de la hiérarchie. Les stocks et retards s'accumulent, la juridiction souffre d'un sous-effectif de greffe chronique. La situation s'est aggravée du fait de la grande souffrance des magistrats et personnels de greffe, avec de nombreuses absences qui auraient certainement pu être évitées. Alors que je sortais de l'école, j'étais seul face aux sollicitations des greffiers, leur souffrance à gérer, les sollicitations de la hiérarchie sur de nombreux points sans recevoir parallèlement de soutien ou de support pour solutionner les difficultés internes. J'avais à peine 6 mois d'ancienneté lorsque je me suis retrouvé à devoir gérer l'entier service au départ de la collègue chef de service dès février 2020 et jusqu'à l'arrivée de son remplaçant en septembre 2020. Un grand sentiment de solitude et d'épuisement s'est emparé de moi, jusqu'au diagnostic d'un burn-out. Il est très clair que ces symptômes sont liés à l'exercice professionnel à Mayotte mais sont également accrus par les conditions de vie sur l'île et une absence totale de soutien de la hiérarchie, outre l'impossibilité de quitter Mayotte au bout de deux ans de fonction, malgré des éléments médicaux et contrairement à ce qui nous avait été annoncé par la DSJ au moment des choix de postes, nous promettant un retour en métropole si la situation devenait trop dure. Je me sens piégé à Mayotte et vis dans la terreur de me voir opposer un énième refus de départ alors qu'on m'a déjà contraint, malgré ma souffrance et mon état de santé dégradé, à une troisième année, en

ché une nounou à domicile, à temps plein, au taux horaire du SMIC équivalent à la métropole. Aucune aide de la CAF n'est disponible sur le territoire de Mayotte pour la garde d'enfant (PAJE et CMG en métropole et à la Réunion). Les allocations familiales aussi sont réduites (de 40 % me concernant, avec 3 enfants) par rapport à la métropole. Jusqu'en décembre 2020, le SAR prenait en charge les allocations familiales pour les personnels en poste à Mayotte et ayant leurs

IMM en métropole, ce n'est plus le cas depuis janvier 2021, ce qui ajoute au sentiment d'incompréhension d'une hiérarchie qui dit vouloir rendre le territoire plus attractif.

Une « demi-vie » et un burn-out

Nous avons vécu trois années extrêmement difficiles à Mayotte. Nous sommes confrontés à une insécurité croissante depuis deux ans, avec de nombreuses agressions sur des

Mayotte et la Guyane, des territoires abandonnés ?

violation de la promesse faite, lors du choix des postes par les auditeurs de justice, de la possibilité d'un retour après deux ans en cas de difficultés.

Des collègues en poste à Cayenne ont également souhaité dresser un tableau de leurs conditions d'exercice :

Des conditions de vie correctes à Cayenne

Si le système scolaire public à Cayenne peut être moins performant que dans l'hexagone, certains collègues y ont scolarisé leurs enfants sans difficulté majeure. En outre, un accord informel a été négocié avec l'école privée (par un collègue directement, et non par l'institution judiciaire) qui se trouve en centre-ville à côté de la Cour et du pôle civil. La Guyane est bien pourvue en centres de loisirs et clubs sportifs. Pour les crèches, l'accès est plus compliqué mais il a été possible pour plusieurs collègues de trouver des

places sans toutefois aucun accompagnement institutionnel pour les y aider.

À Cayenne, l'insécurité est présente mais à condition d'être prudent, il est tout à fait possible de trouver et de se loger convenablement voire très confortablement (une maison avec piscine à condition d'en avoir le budget ou à tout le moins un appartement dans une résidence récente avec piscine collective), notamment grâce aux collègues sur place puisque là encore aucun accompagnement institutionnel n'existe. Il y a en revanche ponctuellement des coupures d'électricité mais quasiment pas de coupures d'eau.

Cela est en revanche beaucoup moins vrai à Saint-Laurent-du-Maroni, où le sentiment d'insécurité est plus important et le logement très difficile à trouver, sans compter des infrastructures peu développées (un seul supermarché) par rapport à Cayenne qui compte plusieurs centres commerciaux. L'offre alimentaire est diversifiée. Les magasins

bio se développent depuis plusieurs années, avec néanmoins un coût élevé. En outre, un agriculteur vient chaque semaine au tribunal dans un système de vente directe.

Par ailleurs, la Guyane offre de multiples activités de loisirs et tourisme qui peuvent largement agrémenter le séjour. Il est aussi important de savoir qu'il n'y a pas de risque naturel majeur en Guyane (ni cyclone, ni tremblement de terre, ni volcan) mais uniquement des risques d'inondation ponctuels en saison des pluies à certains endroits. En outre, hormis quelques épisodes de pollution liés aux brumes du Sahara, la qualité de l'air est généralement excellente et très peu polluée en dehors des axes routiers majeurs.

S'agissant des points négatifs, on retrouve certains traits communs à toutes les régions d'outre-mer : le coût de la vie y est très élevé, ce qui nécessite un matelas financier notamment en arrivant car les frais sont énormes pour s'installer et l'ISG (indemnité de sujétion géographique) versée longtemps après l'arrivée. Les embouteillages et l'absence de système correct de transport collectif sont aussi un problème : il y a peu de bus à Cayenne, malgré un projet de TCSP (transport en commun en site propre) prévoyant un bus peu polluant disposant de sa propre ligne, à l'écart des embouteillages, sans doute pour 2024-2025. Mais il n'existe aucun transport en commun à Saint Laurent.

Mais des locaux judiciaires inadaptes

La difficulté majeure à Cayenne tient surtout aux conditions de travail. En avril 2019, le tribunal de Cayenne a dû fermer ses portes en urgence après la découverte d'amiante dans le bâtiment historique. Le TJ de Cayenne est éclaté sur 4 sites. Le pôle pénal se trouve à 6 kilomètres du centre-ville et nécessite impérativement d'avoir un véhicule. Ce site dit du Larivot est surchargé avec par exemple 4 parquetiers par bureau. Aucune perspective d'amélioration sérieuse ne se dessine (des locaux au 2^{ème} étage du bâtiment sont censés se libérer depuis 3 ans...). Toujours sur les conditions de travail, aucun service de restauration administrative n'est réellement accessible bien que le ministère prétende le contraire puisqu'il est possible d'aller



Guyane

Mayotte et la Guyane, des territoires abandonnés ?

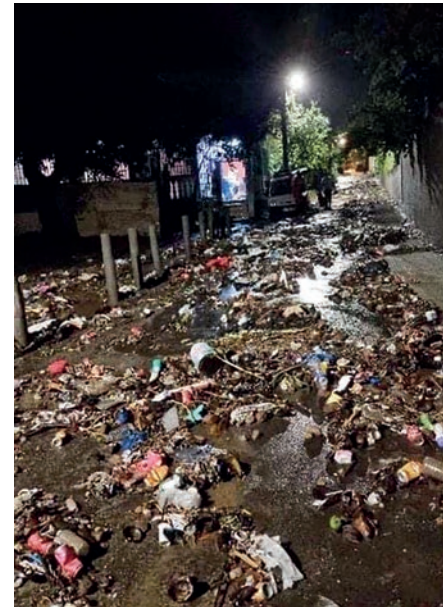
manger à la caserne de gendarmerie accessible après seulement 30 minutes d'embouteillage le midi... De fait, pour les collègues du Larivot, il faut soit apporter sa nourriture soit prendre son véhicule pendant 5 à 10 minutes avec les embouteillages pour acheter à manger à prix commercial et sans carte apérez dont disposent pourtant plusieurs administrations de l'État en Guyane (finances publiques, ARS...).

Une juridiction sous-dimensionnée face à une délinquance hors-norme

Les effectifs sont insuffisants. Au greffe, il manque structurellement 30 % de l'effectif qui est absent (arrêts maladie de longue durée essentiellement) et ponctuellement le taux d'absentéisme peut aller jusqu'à 50 %. Les effectifs en magistrats sont moins impactés par l'absentéisme que par le manque structurel, au pénal notamment. La juridiction est taillée comme une juridiction moyenne de province alors que la Guyane bat de nombreux records en matière de délinquance et souffre en outre de phénomènes importants de délinquance typique comme l'orpaillage ou les passeurs de cocaïne. La lutte contre la délinquance organisée est de ce fait rendue extrêmement complexe puisqu'il faudrait pouvoir créer une véritable filière BO au sein de la juridiction avec des effectifs dédiés au parquet, à l'instruction et au siège pénal, ce qui n'est pas le cas pour le moment. En l'état, par exemple, il n'y a que deux magistrats dédiées à la « chambre correctionnelle ». La création d'un « pôle financier » serait aussi une nécessité tant les infractions financières sont nombreuses et complexes et la JIRS de Fort de France inadaptée pour les prendre en charge au regard de la distance géographique mais aussi culturelle. Dès lors, ce type de délinquance qui pourtant contribue largement aux difficultés de développement du territoire est très peu réprimé. Cette insuffisance de moyens impose au parquet une politique pénale « pragmatique »... Par exemple, les tentatives de meurtre sont souvent orientées en comparution immédiate tant que la victime n'est pas décédée même après un tir par arme à feu. De ce fait, d'autres pans de la délinquance que l'on retrouve habituellement en comparution immédiate dans les juridictions de la taille de Cayenne comme la délinquance routière ne s'y retrouvent jamais

et font l'objet d'alternatives aux poursuites ou au mieux d'audiences à juge unique.

De ce fait, la charge de travail est très conséquente surtout parce qu'elle implique d'intervenir sur plusieurs services à la fois, à savoir : son service personnel + un service général conséquent en correctionnelle en l'absence de véritable chambre correctionnelle + d'autres tâches diverses comme le JLD ou encore les audiences à Saint-Laurent-du-Maroni ou bien des audiences militaires aux Antilles + encore 15 à 20 jours aux assises ou en cour criminelle chaque année, le tout aggravé par les nombreux dysfonctionnements liés aux effectifs et conditions de travail qui font qu'une même tâche peut prendre beaucoup plus de temps que dans l'hexagone.



Mayotte



Guyane

L'actualité du bureau national de l'USM

de décembre 2021 à février 2022

Plutôt que de diffuser notre agenda, nous avons choisi de mettre des mots sur nos actions pour vous faire partager le quotidien trépidant du bureau ! Vous retrouverez nos notes et courriers dans leur intégralité sur le site de l'USM, à la rubrique Actualités ou sur votre espace adhérents :
https://www.union-syndicale-magistrats.org/web2/fr/actualites_p_862
https://www.union-syndicale-magistrats.org/web2/fr/_p_870

Le bureau n'a encore pas chômé ce trimestre :

MANIF DU 15 DÉCEMBRE

UN APPEL HISTORIQUE À LA GRÈVE !

Grande manifestation à Bercy le 15/12 suivie d'une rencontre avec le directeur de cabinet d'Olivier Dussopt, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics. Face à une situation de crise inégalée, des conditions de travail devenues insupportables, une perte de sens voire une véritable souffrance exprimées par la grande majorité de nos collègues, l'USM a pour la première fois de son histoire appelé à la grève. L'ampleur du mouvement et nos revendications ont été au cœur des échanges avec la DSJ lors de la rencontre bilatérale du 16/12.

Ayant lu dans la presse que le cabinet du ministre nous dénie le droit de grève, nous avons écrit au garde des Sceaux le 17/12.

LES SUITES DU MOUVEMENT

• Dans les juridictions :

Nous avons rédigé un kit du magistrat en colère pour assurer la continuité du

mouvement ! Les collègues se sont réunis en assemblées générales, ont voté des motions, refusé les audiences tardives, adopté des impossibilités de faire. Il faut continuer à agir et à médiatiser tout cela ! L'USM a écrit aux présidents des 4 conférences pour leur demander d'impulser des initiatives concrètes pour donner corps à nos revendications, notamment pour dénoncer les audiences tardives.

L'USM a répondu aux 10 propositions de la CNPR, moins ambitieuses qu'on aurait pu l'espérer !

• Une expertise risque grave demandée en CHSCT ministériel :

Il est temps de reconnaître que l'intensité du travail, la pression du chiffre, les injonctions paradoxales, la logique gestionnaire déshumanisante et le manque de moyens matériels et humains mettent en danger les agents du ministère de la justice.

Les organisations syndicales donc ont voté à l'unanimité en CHSCT ministériel une demande d'expertise sur le risque grave auquel sont exposés les agents du ministère de la justice du fait de leurs conditions de travail, d'en diagnostiquer les causes et de formuler des propositions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

• Une plainte contre l'État français :

Une conférence de presse intersyndicale sur les suites du mouvement du 15 décembre a eu lieu le 9 février 2022 dans les

locaux de l'USM. À cette occasion a été annoncé le dépôt d'une plainte par l'USM, le SM, l'AFMI et l'AFMJF devant la commission européenne contre la France pour manquement à la législation de l'Union européenne en matière de législation du travail, applicable aux magistrats.

AUDIT DE L'ENM : NOTRE ÉCOLE EN DANGER !

L'USM participe toujours au Conseil d'administration de l'ENM. Le dernier a eu lieu le 28/01, où devaient être étudiées les propositions de réforme de l'ENM sur la base des « constats » relevés par la société chargée d'en faire l'audit (pour 1 18 000 €). Nous avons écrit aux membres du conseil d'administration pour les alerter sur les dangers de ces propositions.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE

L'USM n'a pas voulu boycotter les États généraux de la Justice. Il nous a semblé plus judicieux d'apporter nos contributions sur les sujets qui nous tiennent à cœur. Ces contributions commencent systématiquement par un propos liminaire sur la nécessité de donner à l'institution judiciaire les moyens de fonctionner normalement, préalablement à toute réforme.

Nous avons été entendus par certains ateliers et par le Comité Sauvée :

- Table ronde organisée par l'atelier justice de protection.

L'actualité du bureau national de l'USM de décembre 2021 à février 2022

- Atelier dirigé par Suzanne Le Quéau sur la simplification de la justice pénale : audition du 08/12/21 et note complète envoyée au comité Sauvé.

- Atelier pilotage des organisations, évolution des missions et du statut : 16/12/2021.
- 2 tables rondes organisées par Jean-Marc Sauvé et des membres de son comité avec les organisations syndicales de magistrats : 6 et 10 janvier 2022.

Nous avons adressé plusieurs contributions écrites au Comité Sauvé, que vous pourrez retrouver sur le site de l'USM :
- **Justice malade** : nous avons souhaité faire une note spécifiquement dédiée à nos revendications sur les moyens de la Justice parce qu'une justice paupérisée ne peut être réellement indépendante.

- **Simplification de la procédure pénale** : l'USM a insisté sur la nécessaire réforme du statut du parquet, préalable indispensable à toute nouvelle évolution de la procédure pénale, a développé ses réflexions sur le rôle de chacun des acteurs de la procédure pénale et appelé de ses vœux une impérative modernisation des outils numériques.

- **Pilotage des organisations** : faisant le constat d'un maillage territorial incohérent et d'une carte judiciaire réformée à marche forcée en 2007, l'USM énumère les lignes directrices qui doivent guider une réforme de la carte des cours d'appel, revendique des moyens suffisants pour permettre un pilotage efficient des juridictions, défend l'autonomie budgétaire des juridictions, développe des propositions pour garantir l'indépendance financière de la justice, et pour assurer un financement équitable de la justice civile, et décline les idées qui doivent permettre d'améliorer la communication, rejoignant ce que nous avons déjà soutenu devant la commission Guigou sur la présomption d'innocence.

- **Évolution des missions et des statuts** : l'USM défend avec force l'indépendance de l'autorité judiciaire, l'unité du corps, la réforme du statut du ministère public pour une réelle indépendance, rappelle la situation défavorable de la magistrature judiciaire par rapport aux

autres magistratures françaises et dévoile sa conception de l'équipe autour du juge, rappelant la place primordiale des greffiers et préconisant la pérennisation des juristes-assistants par la création d'un corps autonome d'« attachés judiciaires ».

- **Justice pénitentiaire et réinsertion** : l'USM appelle à une codification du droit des peines pour lui redonner clarté et cohérence, dénonce les difficultés pratiques et techniques de la mise en place des BAR et autres bracelets électroniques et les problèmes d'organisation de l'administration pénitentiaire.

- **Justice économique et sociale** : l'USM analyse les défaillances des juridictions prud'homales et propose des pistes de réforme pour en améliorer le fonctionnement, notamment par l'échevinage. L'USM se prononce sur le projet de création de tribunaux des affaires économiques : sans s'opposer au regroupement toutes les procédures collectives, civiles ou commerciales, l'USM est opposée au transfert de la compétence en matière de baux commerciaux et de baux ruraux, mais aussi en matière de propriété intellectuelle. En matière commerciale également, l'USM défend l'échevinage.

L'ÉVALUATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL DES MAGISTRATS

L'USM participe activement au groupe de travail sur l'évaluation des charges de travail qui se réunit tous les mardis. Au programme ce trimestre : parquet, siège pénal non spécialisé, juge des enfants en assistance éducative. Ces travaux, commencés il y a dix ans, avancent à un rythme désormais soutenu mais le référentiel tant attendu, présenté par la DSJ comme un préalable à la négociation d'effectifs supplémentaires de magistrats avec Bercy, est encore loin d'être validé...

L'USM CONSULTÉE SUR LES PROJETS DE LOIS ET DE DÉCRETS

- Nous avons adressé plusieurs notes aux parlementaires sur le projet de réécriture

de la loi sur le contrôle des mesures d'isolement et de contention après censure du Conseil constitutionnel (art. L.3222-5-1 du CSP). Nous avions alerté sur le risque de censure du cavalier social intégré au projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui s'est réalisé. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer la mise en œuvre d'un contrôle lourd et peu efficient, à moyens constants.

- Projet de décret sur les modalités de ce nouveau contrôle systématique du JLD : CTSJ du 25/11 puis du 26/01 et du 17/02 (suite au vote contre unanime des organisations syndicales le 26/01).

- Projet de décret sur la médiation.

- Projet de décret sur la généralisation de l'intermédiation en matière de pensions alimentaires (CTSJ du 26/01).

- Proposition de loi visant à permettre le retrait des contenus en ligne lorsqu'ils sont en lien avec du terrorisme : l'USM a été entendue par les députés et a souligné un fort risque de censure du Conseil constitutionnel...

MISSION DU SÉNAT SUR LA JUDICIAIRISATION DE LA VIE PUBLIQUE

Audition par la mission sénatoriale le 19/01 et note écrite à retrouver sur le site : la formulation des questions de la mission sont étonnantes, manifestant la défiance du politique à l'égard de l'autorité judiciaire, leur crainte d'un risque de gouvernement des juges, la distance prise avec la séparation des pouvoirs, les équilibres démocratiques, au nom d'une action publique efficace, sans garde-fous ? Une nouvelle occasion de rappeler la nécessaire indépendance de la justice, qui passe par des moyens à la hauteur de l'enjeu !

NÉGOCIATIONS SALARIALES

Le 1^{er} juillet 2021, l'USM a envoyé à la ministre de la Transformation et de la fonction publique ses propositions de réforme de la grille indiciaire des magistrats : revalorisation de nos rémunérations mais aussi de l'évolution de carrière par une réforme de la progression dans les grades.

L'actualité du bureau national de l'USM de décembre 2021 à février 2022

Nos propositions ont été portées devant le Comité Sauvé dans le cadre des États généraux de la Justice.

Par courrier du 8 septembre 2021, l'USM a demandé à la directrice de cabinet du ministre de la justice l'ouverture de négociations salariales.

Par courrier du 18/01/2022, l'USM s'est adressée au Premier Président de la Cour des comptes pour inviter sa juridiction à étudier la question de l'uniformisation et de la convergence des niveaux de rémunération des trois magistratures.

Par courrier du 26/01/2022 adressé au garde des Sceaux, l'USM, prenant acte de la hausse annoncées des rémunérations des juges administratifs, a réitéré sa demande d'ouverture de négociations salariales, objectivant les différences de rémunérations des trois magistratures françaises.

POUR UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ POUR L'OUTRE-MER

Le 14/01, l'USM a adressé un courrier au ministre des Outre-mer, à la présidente et au vice-président du conseil d'administration de l'ENM ainsi qu'à la Secrétaire générale et au directeur des services judiciaires, pour les alerter sur la situation particulièrement difficile des juridictions de Cayenne et Mamoudzou et leur proposer une série de mesures destinées à favoriser l'attractivité de ces juridictions.

ÉLECTIONS POLITIQUES

L'USM a demandé au ministre de la Justice et au ministre de l'intérieur, par courriers des 21 et 24 janvier, que leur participation au processus électoral soit facilité par la mise à disposition d'un véhicule, la prise en compte de cette charge dans le temps de travail, des indemnités à la hauteur des contraintes imposées, des récupérations en compensation du travail de nuit.

CHORUS DT, UNE NOUVELLE CHARGE INDUE

Par courrier du 8 février 2022, nous avons

dénoncé la lourdeur de la nouvelle procédure de remboursement des frais de déplacement

LA MISE À JOUR DU GUIDE « MAGISTRATS : VOS DROITS »

Nous travaillons activement à la mise à jour du guide « Magistrats : vos droits » dont la 5^{ème} édition sera distribuée au mois de mai !

L'USM A SUIVI DE NOMBREUSES RÉUNIONS

- Réunions bilatérales : avec le secrétariat général du ministère (01/12) ; avec le DSJ (16/12).
- Présentation du guide pratique pour l'examen de situation de l'IGJ (08/12).
- Open data Cour de cassation (03/12).
- Association Européenne des Magistrats (03/12).
- Comité de suivi pour l'égalité hommes-femmes (10/12).
- Audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation.
- Rencontres avec les conférences : CNPP le 01/12 ; CNPR (14/12).
- Situation sanitaire (16/12, 19/01, 03/02).
- CHSCT ministériel (13/01, 25/01, 03/02).
- CTM (15/02) et CTSJ (22/12 et 26/01).
- CNAS.
- Groupe de travail sur le vote électronique lors des élections professionnelles 2002 (24/01 ; 18/02).
- Soutien des collègues en vue de la prochaine transparence : 20/01.
- réunions interprofessionnelles sur la situation en Afghanistan (26/01, 08/02).
- Stratégie RH et mobilité ministérielle (01/02).
- CLE : 22/02.

Autres activités :

- Nombreuses réunions intersyndicales.
- Rencontres avec le barreau, le CNB.
- L'USM rencontre régulièrement la presse.
- L'USM assiste des collègues dans le cadre de procédures disciplinaires tant au cours de leurs auditions par l'Inspection que devant le CSM.

LA VEILLE JURIDIQUE

Chaque mois, la rédactrice en chef diffuse la veille juridique de l'USM, envoyée à nos adhérents par mail. Vous pouvez la retrouver sur le site !

LA VIE INTERNE DU SYNDICAT

• Le bureau national

Le bureau est composé de la présidente, **Céline Parisot**, et de 8 membres élus parmi les membres du Conseil National : **Cécile Mamelin**, vice-présidente, **Ludovic Friat**, secrétaire général, **Marie-Noëlle Courtiau-Duterrier**, secrétaire générale adjointe, **David Mélison**, trésorier national, **Aurélien Martini**, trésorier national adjoint, **Natacha Aubeneau**, rédactrice en chef du NPJ, **Catherine Vandier** et **Stéphanie Caprin**, secrétaires nationales.

Le bureau se réunit au complet tous les lundis pour aborder les sujets d'actualité, se répartir la participation aux différentes réunions et le travail de fond sur les projets de réformes, auditions et contributions.

• Le conseil national de l'USM

Composé de 26 membres élus par les adhérents pour deux ans, outre les membres de droit (élus USM au CSM et à la CAV) ayant voix consultative, le conseil national a pour fonction d'administrer le syndicat en veillant à ses intérêts moraux et matériels. Un conseil national élargi, ouvert à tous les élus régionaux, a eu lieu le 10/12 et un conseil national semi-élargi, ouvert à nos délégués régionaux, s'est tenu le 4 février. Le prochain CN aura lieu le 1^{er} avril.

• Visites des UR

Le bureau vous a rendu visite :

- Aix-en-Provence (03/12).
 - Orléans (07/12).
 - Chambéry, Grenoble (8 et 09/12).
 - Nîmes (13/12).
 - Bourges (14/12).
 - Sens (11/02).
 - Montpellier (17/02).
- Une réunion a été organisée pour tous les DR le 09/12.

Les vacances de postes : une réalité quotidienne

Céline PARISOT, Présidente de l'USM



Seules 17,2 % des juridictions déclarent un nombre de postes pourvus conforme à la CLE. Dans un quart des juridictions il y a au moins 3 postes vacants : plus de 5 % des juridictions déclarent au moins 10 postes vacants !

Outre les postes non pourvus, les absences temporaires sont particulièrement nombreuses : moins de 10 % des juridictions n'en déclarent aucune alors que 35 % déclarent au moins 3 postes temporairement vacants.

RÉSULTATS DU SONDAGE

81 réponses :

- Cour d'appel : 4,5 %
- TJ groupe 1 : 12,4 %
- TJ groupe 2 : 24,7 %
- TJ groupe 3 ou grand TPI : 25,8 %
- TJ groupe 4 ou petit TPI : 32,6 %

Dans votre juridiction, combien de postes sont non pourvus par rapport à la CLE ?

- Aucun : 17,2 %
- 1 ou 2 : 58 %
- Entre 3 et 5 : 19,8 %
- Plus de 10 : 5 %

Parmi les postes pourvus, combien sont temporairement vacants ? (maladie, maternité, autre absence de longue durée hors congés)

- Aucun : 9,3 %
- 1 ou 2 : 56 %
- Entre 3 et 5 : 22,7 %
- Entre 6 et 10 : 8 %
- Plus de 10 : 4 %

En novembre 2021, l'USM avait lancé un sondage en ligne portant notamment sur les postes vacants. Il nous semblait intéressant, au-delà du « bon chiffre » que le garde des Sceaux se félicite d'avoir atteint (soit le franchissement de la barre symbolique des 9000 magistrats), d'avoir une vision moins biaisée de la réalité. Alors que le taux de vacance annoncé, par rapport à une circulaire de localisation des emplois déjà très éloignée des besoins, serait autour de 1 %, les réponses à ce sondage montrent ce que cache ce chiffre : non seulement les postes existants ne sont pas tous pourvus mais les postes pourvus ne sont pas tous occupés, loin de là.

Le nombre de réponses a été particulièrement significatif puisque nous avons recueilli des données pour près de la moitié des juridictions françaises, de métropole et d'outre-mer.

Monde

Être juge en Allemagne

Hans J. STAEDTLER-PERNICE



Je suis juge auprès de la Cour d'Appel (Oberlandesgericht) de Karlsruhe, où je préside depuis trois ans un Sénat en droit civil, notamment en droit de construction privée. La perspective suivante sera donc surtout celle de la juridiction civile. Ici, nous avons vu un déclin du nombre des litiges soumis aux tribunaux pendant plusieurs années. Par contre, dans d'autres juridictions, surtout les juridictions administrative et sociale, le nombre de litiges a considérablement augmenté, notamment par une vague de litiges dans le domaine du droit d'asile et récemment concernant les mesures gouvernementales contre l'expansion de la pandémie.

Pas assez de magistrats selon l'outil d'évaluation des charges de travail en Allemagne !

Néanmoins, le nombre de juges et procureurs a presque toujours été insuffisant dans la plupart des juridictions, même ci-

viles, ce qui peut être démontré par un système de calcul « PEBB§Y ». Ce système est basé sur un relevé physique des horaires de travail des juges dans les instances et du nombre de cas résolus dans ce temps. Il reflète le temps moyen objectif pour résoudre un certain type de litige et démontre ainsi le nombre de juges nécessaires pour le nombre des litiges divers existants.

Un effort de recrutement anéanti par l'inflation de procédures

Compte tenu d'un souci accru de sécurité dans la société et après les efforts des syndicats de magistrats, le monde politique a réagi. Le 31 janvier 2019, le « Pakt für den Rechtsstaat » (« pacte pour l'État de droit ») a été conclu entre la Chancière et les Chefs des 16 Länder (régions) pour engager 2.000 juges et procureurs supplémentaires ainsi que le personnel de soutien adéquat. Ce pacte a été honoré.

Pendant ce temps, les tâches de la justice ont considérablement augmenté, notamment en droit pénal. Ainsi, le progrès senti est modeste. Surtout, une nouvelle vague nous a touchés en droit civil, celle des litiges du scandale « Diesel ». Selon des estimations, entre 100.000 et 200.000 de ces plaintes ont été portées devant les cours en Allemagne. Ainsi, malgré le renforcement, la charge est restée environ la même et avec la vague « Diesel » elle a même augmenté.

Charge et temps de travail importants

La durée des litiges varie beaucoup et dépend de la matière au fonds. Au près

des Tribunaux de Grande Instance elle est en moyenne à environ dix mois et auprès des Cours d'appel à environ huit mois (en Nordrhein-Westfalen). Mais c'est clair qu'avec la vague « Diesel », ces durées vont considérablement augmenter jusqu'à plusieurs années dans les chambres et sénats concernés. En matière de construction privée nous voyons des procès qui durent plus de dix ans.

Les juges en Allemagne n'ont pas d'horaires fixes de travail, puisque l'indépendance des juges l'interdit. Les fonctionnaires – à Baden-Württemberg – travaillent 41 heures par semaine, et bénéficient de 30 jours (six semaines) de vacances par année. La plupart des juges travaillent plus que cela puisque beaucoup ressentent l'obligation de suivre le rythme de la charge. Il faut savoir que les juges et procureurs ainsi que tous les fonctionnaires n'ont pas le droit de faire la grève. Ainsi, la plupart d'entre nous travaillent probablement en moyenne environ 9 heures par jour.

Le greffe du tribunal fait le travail de secrétariat. Sur trois Sénats (14 juges) nous avons environ 5 personnes au greffe, dont du personnel à mi-temps. À part de cela, nous n'avons pas de personnel pour nous soutenir.

Une recherche de l'accord à l'audience

La procédure civile tourne autour de l'audience orale, puisque notre procédure est - à la base - une procédure orale. Néanmoins, l'audience est préparée largement par des mémoires des avocats, parfois plus de 100 pages par mémoire plus annexes. Ça fait que les audiences

sont intenses, parfois longues (des fois une demi-journée), même si nous n'avons, en général, pas de plaidoiries en matière civile. Nous discutons le cas avec les avocats et les parties dans les détails sur les faits et la situation juridique, nous entendons des témoins et des experts et nous essayons de trouver une solution pour le litige avec les avocats et parties. Ces audiences peuvent être pleines de surprises parce que nous apprenons ce qui s'est vraiment passé. Dans environ la moitié des cas, nous réussissons à conclure une transaction avec les parties.

13/14 dossiers civils par mois au TGI, 7/8 en cour d'appel

La préparation des audiences et des décisions nécessite beaucoup de temps. Ainsi, notre Sénat a des audiences environ deux jours par mois à chacun environ 5 litiges à l'ordre du jour. S'y ajoutent les audiences à juge unique pour les cas plus simples ou moins importants et les procédures écrites en cas de rejet de l'appel. En tout, nous passons 90 % du temps au bureau lisant les dossiers et préparant les décisions. Les juges des Tribunaux de Grande Instance ont leurs audiences environ une fois par semaine, les juges aux Tribunaux d'Instance environ deux fois par semaine. En moyenne, un juge au Tribunal d'Instance va régler environ 40-45 cas par mois (jusqu'à 5.000 €), au Tribunal de Grande Instance environ 13/14 cas (à partir de 5.000,01 €) et à la Cour d'Appel environ 7-8, dépendant de la matière.

La dématérialisation des dossiers, une perte de temps...

Depuis avril 2019, notre Cour - ainsi que la plupart des tribunaux à Baden-Württemberg - a commencé à travailler avec des dossiers électroniques. Ceci a considérablement changé notre travail quotidien. La plupart des collègues ressentent une augmentation du temps nécessaire pour gérer le dossier électronique. Surtout, le système souffre trop souvent de « maladies infantiles » et d'un manque de performance. Néanmoins, le dossier électronique nous a beaucoup aidé dans la pandémie Covid, puisqu'il a permis plus

facilement le télétravail. Également, nous pratiquons maintenant souvent les audiences par vidéoconférence tant qu'il n'y a pas de témoin ou d'expert à entendre.

Des rémunérations modestes en comparaison du salaire moyen

La rémunération des juges et procureurs est l'objet de la plus grande préoccupation des associations des juges en Allemagne, notamment du Deutscher Richter-bund. L'écart entre le salaire des avocats et celui des juges et procureurs a considérablement augmenté ces 20 dernières années. Ceci a entraîné de graves difficultés de recrutement de juges et procureurs qualifiés. Le revenu d'un juge qui débute s'élève entre 4.257 € et 4.900 € brut, suivant le « Land » (région), ce qui est à peine plus que le salaire moyen des employés en Allemagne. À la fin de sa carrière un juge ou procureur gagnera (avec deux enfants) entre 7.275 € et 7.855 € brut, avec une promotion entre 7.377 € et 8.243 € brut. En 2015, la Cour Constitutionnelle Fédérale (Bundesverfassungsgericht) a jugé que la rémunération des juges dans certains Länder (régions) était incompatible avec notre Constitution.



Culture

Cécile Mamelin vous conseille la lecture d'une BD : « La balance, le glaive et les fourmis » de Jean-Luc Loyer et Xavier Betaucourt

Prendre du recul et de la hauteur, « sortir la tête du guidon », c'est entre autres ce que permet la littérature. Si vous souhaitez passer un agréable moment de lecture, et donc pas devant vos piles de dossiers, tout en ne vous éloignant pas trop du boulot (il ne faut pas abuser non plus !) je vous recommande chaudement de vous plonger dans la BD « **La balance, le glaive et les fourmis** » parue en janvier 2021 aux éditions Futuropolis.

De manière un peu prémonitoire, avant la tribune et les mouvements de protestation des magistrats et greffiers exprimant leur « ras le bol » de rendre une justice dégradée, dénonçant des effectifs et des moyens insuffisants, une perte de sens et une véritable souffrance dans l'exercice de leurs missions, Xavier Betaucourt, scénariste, et Jean-Luc Loyer, dessinateur, ont eu envie de suivre pendant un an la vie quotidienne d'un palais de justice, celui d'Angoulême, ville où habite J.L Loyer. Résultat de cette longue enquête sur le terrain : de manière à la fois ludique, pédagogique et humoristique, les auteurs font découvrir au lecteur l'envers du décor ou, comme l'indique le sous-titre, comment « **vingt-trois magistrats, quarante-huit greffiers et trois directrices de greffe gèrent 35 682 dossiers en attente** ».

Répartie en 5 chapitres, dont les titres reprennent des expressions latines bien connues des juristes, cette bande dessinée évoque tour à tour les professionnels partagés entre écoute et sanctions, les lourdeurs administratives, le sens de la débrouille, l'amour du métier, sans oublier la lassitude. Nous suivons ainsi pas à pas le déroulement de la justice en France, où

le drame côtoie le cocasse, où travaillent bon gré mal gré des personnes attachantes, dévouées corps et âme à la grandeur de leur métier, loin des clichés et fantasmes d'une justice qui serait inhumaine, laxiste et perdue dans l'entre-soi et le corporatisme.

Je vous promets des sourires, parfois même des rires, un peu de tristesse et pourquoi pas quelques larmes ou encore de la révolte, mais finalement beaucoup de plaisir à la lecture de cette bande dessinée. Elle décrit avec beaucoup de finesse, d'acuité et de réalisme la vraie vie judiciaire, avec les qualités et défauts de professionnels investis. Vous y retrouverez tout ce qui fait le « charme » de notre institution en écho avec vos propres expériences : certes des magistrats et des greffiers débordés, des problèmes d'extraction, un chauffage en panne, des micros qui ne fonctionnent plus, une visio défaillante, un CLI qui ne connaît rien en informatique, des serruriers qui ne veulent pas venir dépanner parce qu'ils ne sont pas payés depuis deux ans, un service des scellés surencombré, un agent de sécurité fier de ses objets hétéroclites réquisitionnés à l'entrée, mais aussi des râleurs et des optimistes, des personnages hauts en couleurs (vous aimerez le Procureur amateur de chant lyrique, les greffières qui rament au sens propre, le stagiaire plein d'optimisme, la magistrate à l'aube de la retraite, le reste je vous laisse les découvrir, il y a quelques pépites), des hommes et des femmes aux paroles fortes et pétris d'une profonde humanité et d'un sens de l'humain, de l'écoute et du dévouement, exprimant une véritable passion pour leur métier, même si certains préfèrent aller voir ailleurs si « l'herbe est plus verte » tant les conditions d'exercice

se sont aggravées au cours des dernières décennies !

L'ouvrage se termine par un superbe reportage photographique en noir et blanc de Théo Pingnaud, certaines photos étant particulièrement insolites (cherchez le bouc !).

N'hésitez pas à laisser traîner sur votre table de salon, à recommander à vos amis ou à votre famille cette BD qui décrit de façon concrète et réaliste nos métiers méconnus. Elle est au moins aussi forte que beaucoup d'ouvrages accessibles au grand public. C'est grâce à ce genre d'expérience *in situ* que nous pouvons défendre notre institution, elle éclaire le citoyen et fait œuvre de démocratie directe, bien mieux que tous les discours politiques démagogiques et aveugles de ces dernières années.

Bonne lecture !





**ASTREINTES,
PERMANENCES, WEEK-ENDS,
VACANCES... À TRAVAILLER
TOUT LE TEMPS, ON S'ÉPUISE,
ON SE CONSUME.**

Plus de 6 magistrats sur 10 affirment que leur environnement de travail a un impact lourd sur leur santé.*

Nous nous préoccupons de ces épuisements physiques et psychologiques.

En cas d'arrêt de travail, pour ne pas ajouter de difficultés aux difficultés, nous prenons en charge le premier jour de carence et la perte de primes jusqu'à 45 % de votre traitement.

Oui, nous sommes la Mutuelle d'un Monde plus Juste.



La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

La CASDEN est partenaire de l'Union Syndicale des Magistrats



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**